

du mois d'octobre dernier, à l'article sixième traitant des règlements à imposer pour les expositions de comté, je lis les mots suivants : "Obligation pour ceux qui exposent des céréales et graines fourragères de donner une affirmation solennelle que les grains qu'ils exposent n'ont pas été triés à la main."

C'est un excellent moyen d'engager les cultivateurs à nettoyer parfaitement leurs semences pour ne confier à la terre que des grains de premier choix; c'est une règle certaine pour bien juger du degré de perfection qu'atteint la culture des céréales et graines fourragères; c'est un guide sûr pour accorder aux concurrents les prix qu'ils méritent; mais je me demande : cette réforme si désirable en théorie est-elle facile à obtenir en pratique? Lorsque j'expose des animaux, ne m'est-il pas permis de choisir les plus beaux de mon troupeau; de leur donner même des soins préparatoires pour charmer l'œil des juges? Lorsque j'expose des légumes, ne m'est-il pas permis de choisir les plus gros et les mieux conformés? Lorsqu'il s'agit de céréales et graines fourragères, pourquoi ne me serait-il pas loisible de faire le triage à la main, si je le juge à propos? La qualité et la beauté, l'éclat des produits exposés ne font-ils pas le succès de nos expositions? Ne semble-t-il pas admis par tous les visiteurs que ces beaux spécimens de grains de toutes sortes ont dû subir une sévère inspection de la part de leur propriétaire?

L'expérience nous apprend que le désir de la gloire, l'appât du gain, quelque démon aidant comme dirait le bon la Fontaine, portent souvent les concurrents à commettre des fraudes tout à fait préjudiciables au succès de nos expositions. Que sera-ce donc si l'on impose un règlement, sage en lui-même, mais facile à enfreindre. Sur cent exposants, dix peut-être seront scrupuleux observateurs des règlements, mais j'ose dire que quatre-vingt-dix céderont à la tentation de chasser du doigt ces quelques grains chétifs ou étrangers qui déparent leur boisseau de froment. On pourra découvrir bien d'autres infractions aux règlements, mais celle-ci sous le voile de l'affirmation solennelle, qui n'a pas le caractère sacré du serment, demeurera cachée, et il sera impossible de la dévoiler. Au lieu de faire un règlement facile à enfreindre, et avec impunité, ne vaut-il pas mieux l'omettre, et laisser un chacun libre d'exhiber ses grains en l'état qu'il lui plaira, pourvu qu'ils soient de la récolte de l'année et des propres produits de l'exposant?

Veuillez croire, Monsieur le directeur, que je vous soumetts ces quelques remarques dans le même esprit qui vous inspire vos réformes si judicieuses et si à propos. Je n'ignore pas que, malgré vos connaissances étendues, et théoriques et pratiques, vous recevrez avec bienveillance les remarques que l'on croit devoir vous soumettre dans l'intérêt de la classe agricole. Qui n'a pas constaté votre désir de vous identifier en quelque sorte avec les cultivateurs pour les faire bénéficier de vos lumières, et même en recevoir quelques rayons, fruit de leurs expériences journalières? Cependant, je constate avec regret, que vos travaux et votre dévouement ne sont pas toujours appréciés à leur juste valeur, puisque l'on semble croire M. Barnard étranger à la plupart de nos grandes améliorations agricoles, tandis qu'il en est le promoteur, le plus ferme appui, confirmation de l'axiome que le bien ne fait pas de bruit. Rien d'étonnant, notre province a ses sinuosités, ses montagnes; ce n'est qu'en atteignant le terme de sa course que le soleil dissipe les ombres qu'elles projettent dans la plaine et féconde tout de sa chaude lumière. Le progrès se fait lentement, *festina lentè*, mais sûrement : et grâce à Dieu, grâce aux efforts généreux de tous ceux qui, à votre exemple, travaillent à la prospérité nationale par l'exploitation du sol, nous ne reculons pas. Vos nombreux écrits, vos conférences pratiques, vos charmantes causeries dissipent les ombres et portent d'heureux fruits. AGRICOLA ST. N.

Si nous avons parlé d'une affirmation solennelle que les grains n'ont pas été triés à la main, c'est parce que les sociétés, en offrant des prix pour les plus beaux grains, exigent qu'ils ne soient pas triés à la main. Du moment que les sociétés auront fait disparaître cette condition, tout considéré, nous nous rendons volontiers aux excellentes raisons données par Agricola St. N. au sujet des semences triées à la main. Nous sommes de plus particulièrement sensible aux paroles encourageantes à notre adresse.

Ed. A. B.

CUEILLETES.

ORIGINE DE LA CHYSOMÈLE DE LA POMME DE TERRE.— La chrysomèle de la pomme de terre a été décrite pour la première fois par THOMAS SAY, naturaliste de Philadelphie, en 1825. Il la trouva vivant sur une pomme de terre sauvage, probablement la *solanum tuberosum*, dans les montagnes. Comme la plante d'où sont sorties toutes nos pommes de terre est une plante de montagne, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'on ait trouvé là la chrysomèle, et elle y serait restée jusqu'à aujourd'hui si l'Ouest n'avait pas été colonisé. La colonisation de cette région a nécessité la plantation de la pomme de terre, et tout ce que la chrysomèle a eu à faire a été de descendre de ses hauteurs et de se servir. Comme tout le monde gagnait l'Ouest, elle a jugé bon de faire le contraire et de venir à l'Est, et comme le logement et la nourriture étaient excellents le long de la route, le voyage a été agréable, et la voilà rendue ici, constituant la pire ennemi de la pomme de terre que le cultivateur ait jamais rencontré, ennemi qui a mis à l'épreuve l'énergie et l'intelligence de nos plus habiles entomologistes dans la recherche des moyens à prendre pour arrêter ses ravages. (*Vick's Illustrated Monthly Magazine.*)

LA POMME "TRENTON."—Parmi les nouvelles pommes de semis qui sont venues à notre connaissance dernièrement, la *Trenton* occupe certainement un rang très important. Dans le rapport de 1887, p. 10, (*rapport de la société des arboriculteurs fruitiers d'Ontario*), le président en parle dans les termes suivants : "M. Dempsey a aussi produit une nouvelle pomme, la *Trenton*, hybride de la Rougette dorée (*Golden Russet*) avec l'Espion (*Spy*). La *Trenton* d'apparence semble appartenir à la classe des Fameuses; sa forme et sa grosseur montrent qu'elle est parente de la Rougette; sa saveur est plus riche que celle de la Fameuse, de même qu'elle a une couleur plus prononcée et plus généralement répandue sur le fruit." (*Canadian Horticulturist.*)

NOURRITURE POUR LES ABEILLES.— Elle se prépare comme suit : mettez dans une casserole trois livres d'eau, faites-la chauffer jusqu'à ce qu'elle bouille, et brassez avec une palette en bois cette eau bouillante pendant que vous y tamisez dix livres de sucre granulé. Quand le tout est dissout, et que le sirop bouille, versez-y une demi-tasse à thé d'eau dans laquelle vous avez préalablement fait dissoudre une grande cuillerée à thé bien pleine d'acide tartrique. Brassez encore pendant un moment, et enlevez d'au-dessus du feu. Ce sirop ne se cristallisera pas si vous employez l'acide dans la proportion indiquée, et s'il est de la force voulue, et que le sirop ait bouilli tel que dit plus haut. Ce sirop, une fois refroidi, a la consistance du miel, et les abeilles l'absorbent et l'emmagasinent à mesure qu'on le leur fournit.

(*American Apiculturist.*)

UN AGRICULTEUR ROYAL.—La reine Victoria s'est acquise toute une réputation parmi les agriculteurs anglais, comme agriculteur royal appartenant au beau sexe. Dernièrement, à l'exposition de la société d'agriculture de l'île de Wight,